



Position des collectivités

- Collectivités concernées : celles qui font de la CS de biodéchets, celles qui compostent des déchets verts, celles qui ont une installation de TMB, celles qui compostent des boues
- Travail avec autres acteurs français : Méthéor, FNCC, Compost +, Fnade, Syprea et avec MEDDE
- Ok pour promouvoir l'utilisation du compost au niveau européen
- Mais pas d'accord avec l'objectif de moyens privilégié par le JRC (campagne d'analyses n'a pas beaucoup servi pour établir le rapport final)



Position des collectivités

- Manque de valeur agronomique du compost / digestat
- Manque d'étude de risques sanitaires / environnementaux pour établir les seuils
- Sur les seuils proposés : pas d'accord avec seuil inertes (0,5%), dubitatif sur paramètre de stabilité et somme 16 HAP
- Si règlement publié et subsidiarité utilisée :

Quid impact du lobby des associations environnementales ? MEDDE favorable à maintien norme française avec arrêté de SDD mais ne garantirait pas stabilité sur seuils

AMORCE

Position des collectivités

- Ne pas accepter la proposition de règlement européen telle quelle (scope notamment)
- Si le règlement européen est publié tel quel :
- demander un délai d'application à inscrire dans le règlement
- garder la norme française pour les composts actuellement considérés comme produits en France, avec les seuils actuels mais en envisageant éventuellement une adaptation progressive des seuils après quelques années (améliorations techniques), qui rejoindraient les seuils européens
- demander à intégrer le règlement européen dans quelques années

4/ Et après ? (Décembre 2013)



Quelles suites règlementaires seront données par la Commission Européenne au rapport technique du JRC ?

Selon derniers contacts avec MEDDE/ DG Entreprise « la Commission ne fera pas de proposition de règlement EOW sur composts et digestats car il n'y a pas de consensus suffisant entre les états membres »

Quels enseignements tirer et quelles répercussions attendre du débat EOW européen sur le statut des composts de TMB en France ?

- ✓ Reconnaissance par les techniciens du JRC du bon niveau de qualité
 des composts de TMB (et des composts de boues) français
- ✓ Critères de qualité EOW retenus par le JRC ne sont pas inatteignables du fait de l'adoption de la méthode allemande pour les impuretés
- ✓ Nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer la qualité physique des composts de TMB et atteindre à moyen terme le niveau EOW européen

Décembre 2013